

COMPTE-RENDU de la séance du 05 décembre 2017

Présents : 10

Excusé : 1 avec pouvoir et absents : 2

Ordre du jour :

1. En fin d'année, le besoin de la ligne de trésorerie est confirmé. Il reste encore deux subventions à obtenir, celle de la région et celle de la ligue du Foot. On espère sur l'implication des principales communes de HBF pour contribuer à la réalisation du terrain synthétique.
 - a. Pour les travaux du terrain, la réception n'est pas possible, des exigences sont posées pour les finitions et certaines adaptations.
 - b. Pour faire faire des économies à la commune, le club participera à la dépose du grillage usagé.
 - c. La machine d'entretien du terrain sera revendue et certains équipements sportifs sont cédés, en l'état à une autre commune. Les abris de touches serviront autour de l'étang de pêche et Il sera fait en sorte que tout soit valorisé.
 - d. Il en sera de même pour la balayeuse des services techniques qui pourrait servir dans un autre contexte.
2. Les travaux du tennis sont validés sans réserve. Au printemps, une petite fête marquera l'évènement.
3. Pour que la Communautés de Communes puisse agir à compter de 2018, plusieurs mesures sont à confirmer par délibération.
 - a. Il est nécessaire d'intégrer et poursuivre les actions avec les syndicats de rivières notamment SMAGGA qui agit sur le Garon, le SIGR qui agit sur le Gier et le SAGYRC qui agit sur l'Yzeron.
 - b. Le transfert de l'assainissement pourrait être reporté à 2020, en attendant une analyse très approfondie des mécanismes de financement et de redevances sont étudiés pour cerner l'impact sur les ménages.
 - c. Le partenariat avec la Communauté de Communes des Monts du lyonnais pour le MAPA des assurances sera mis en place en 2018.
 - d. On adhère à l'action portée par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais pour les bibliothèques du réseau.
4. Le syndicat des eaux procède au remplacement de colonne d'eau depuis la Grand-Croix jusqu'à Virigneux. La commune souhaite que ses demandes soient prises en compte pour une gestion plus pertinente des voiries du centre bourg.

5. Pour la bonne coordination des travaux, le MAPA du remplacement des réseaux sur le secteur bas de la rue de Rampôt est confié à SAFEGE. Il y aura aussi lieu d'étudier l'harmonisation des éclairages publics sur ce secteur.

6. Réflexion sur l'évolution de chemins communaux ou chemins ruraux.
Dans certains secteurs, les pratiques et les usages ont changés, il serait nécessaire de faire évoluer les emplacements de certains chemins ruraux ou communaux pour mieux répondre à la réalité.
Dans la mesure où les emprises sont déjà à l'usage des particuliers, les frais en sont à leur charge comme l'acquisition qui s'en suit.
Le travail de repérage sera fait avec les personnes qui connaissent le mieux les chemins.
Une enquête publique sera mise en œuvre pour la sécurité juridique de l'action de la commune.

7. Avancement du PLU :
 - a. La première partie de la consultation s'est faite pour l'inventaire des besoins agricoles et tous les agriculteurs ont été conviés à venir étudier et retranscrire leurs besoins à consigner dans la carte finale.
 - b. Pour la corrélation des besoins entre la carrière et l'agriculture, une audition spécifique des responsables d'Imerys toiture a eu lieu et il est pris acte de leurs possibilités, à terme, de restituer des surfaces à l'agriculture au fur et à mesure de la remise en état des lieux.
 - c. Pour PRISMAFLEX et BIONATIS, si le besoin économique est primordial, une modification peut être envisagée pour répondre plus vite aux besoins, dans ce cas, les adaptations du règlement actuel pourrait aussi s'envisager pour les zones N et A.
 - d. L'Etat, suite à la demande de ce début d'année, accorde une aide de **7 785 €** pour la révision du PLU

8. Pour la sécurité de l'accès du jardin public, le Parc aux Biches, le produit des amendes de police de **3 772 €** est accepté. La commune s'engage à faire les travaux.

9. Il convient de préciser et de vérifier les conditions de la mise à disposition de la salle associative. En effet, à chaque utilisation, le nettoyage est à charge de l'utilisateur.

10. Pour le bilan d'impact du plan Climat Energie, les actions collectives et particulières sont à faire remonter.

La séance est close à 23 heures ;

Christelle SEVE,
Secrétaire de séance.